Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260504-2026_05_04_10-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 04 mai 2026

Date convocation : 20 avril 2026	Le quatre mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LECCACORVI, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX, Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Absent :** **Excusés :** Anne LAZAREVITCH, qui donne procuration à Jacques LE HONSEC **Secrétaire de séance** : Viviane LE GOFF

2026_05_04_10 OBJET : **Désignation d'un veilleur municipal à la Mission locale**

La Mission locale demande aux communes qui le souhaite de nommer un veilleur chargé de relayer localement les attributions de la mission locale auprès des jeunes.

Ses missions consistent à

- « Être les yeux et les oreilles » de la mission locale,
- Participer aux informations collectives proposées,
- Identifier des situations individuelles qui méritent une attention particulière
- Être le relais de la commune pour initier des projets (chantiers pour les jeunes…)
- Être le référent pour les équipes de la mission locale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE : Mme Marion LE FLEM, veilleur municipal.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Viviane LE GOFF

MAIRIE DE PLOËZAL (22)